



Ordre
des audioprothésistes
du Québec

RAPPORT ANNUEL 2011-2012



TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation	2
Rapport du Président	3
Rapport de la Directrice des affaires corporatives	6
Rapport des activités du Conseil d'administration	8
Rapport du Syndic et des comités de l'Ordre	10
Données statistiques	19
Renseignements généraux	20
États financiers	23

LETTRES DE PRÉSENTATION

Monsieur **Jacques Chagnon**
Président de
l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je vous présente, en votre qualité de Président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille onze et le trente et unième jour de mars deux mille douze.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le ministre de la Justice et responsable de l'application des lois professionnelles,

M. Bertrand St-Arnaud
Québec, octobre 2012

M. **Bertrand St-Arnaud**
Ministre responsable de
l'application des lois
professionnelles Gouvernement
du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille onze et le trente et unième jour de mars deux mille douze.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le président,

Guy Savard, audioprothésiste
Montréal, octobre 2012

M. **Jean-Paul Dutrisac**
Président
Office des professions
du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le premier jour d'avril deux mille onze et le trente et unième jour de mars deux mille douze.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le président,

Guy Savard audioprothésiste
Montréal, octobre 2012

RAPPORT DU PRÉSIDENT



Guy Savard,
ap., président

C'est toujours avec autant de plaisir et de fierté que je vous présente le rapport annuel de l'Ordre des audioprothésistes du Québec. La dernière année nous a permis d'accroître notre partenariat avec différents organismes et ainsi promouvoir notre belle profession ainsi que les services rendus à la population malentendante. Je vous invite donc à suivre notre cheminement en parcourant notre rapport annuel.

Nous espérons vivement que les actions qui furent réalisées tout au long de l'exercice 2011-2012 ont contribué à maintenir la reconnaissance de notre profession et considéré l'Ordre des audioprothésistes du Québec comme étant un organisme rassembleur et une référence en matière de professionnalisme et d'excellence en aides auditives.

ÉLECTIONS

Tous les postes d'administrateurs au sein du Conseil d'administration ont été comblés lors des dernières élections. Au terme de la période pour la mise en candidature en vue des élections d'avril 2011, deux bulletins de présentation ont été transmis au secrétariat de l'Ordre pour les deux postes en élection, soit un poste pour la région Ouest et un poste pour la région Est.

C'est ainsi qu'en vertu de l'article 3.03 du Règlement sur les modalités d'élection, Guy Savard a été réélu à titre d'administrateur de la région Est pour un mandat de trois ans et Louis Beauchesne a été réélu à titre d'administrateur de la région Ouest, également pour un mandat de trois ans.

Les résultats des élections d'avril 2011 au sein du Conseil d'administration se lisent comme suit :

- Sophie Gagnon, ap., vice-présidente
- Louis Beauchesne, ap., trésorier

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

La planification stratégique de l'Ordre visait à évaluer l'année qui se terminait, à identifier les grands enjeux de l'Ordre et à élaborer un plan d'action pour l'année qui vient.

Les objectifs qui furent déterminés sont :

- Finaliser les améliorations de la structure interne de l'Ordre.
- Optimiser le site Internet.
- Maximiser l'utilisation du Guide de référence.
- Élargir le réseau de l'Ordre (médecins, gouvernement, audiologistes, ARM).

COALITION POUR LA SANTÉ AUDITIVE

Plusieurs rencontres ont eu lieu encore cette année. Cependant, étant donné que les objectifs semblaient devenir différents pour certains, l'Ordre, l'ADSMQ, le Carrefour des 50+ et la Fondation des sourds se sont regroupés pour produire un mémoire à présenter au ministère de la Santé et des Services sociaux. Il est question, dans ce mémoire, de l'importance de l'audition binaurale et des lacunes du programme quant à l'attribution des prothèses auditives.

CÉGEP DE LA POCATIÈRE

Le Cégep de la Pocatière a demandé une lettre d'appui à l'Ordre pour la mise sur pied d'un programme de technique en audioprothèse. Après consultation et analyse de la situation, l'Ordre a préféré ne pas appuyer ce projet, jugeant que l'augmentation du nombre de finissants du Collège de Rosemont suffisait à la demande.

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC (CSST)

Suite aux demandes de certains audioprothésistes et de l'Association professionnelle des audioprothésistes du Québec (APAQ), l'Ordre a participé à différentes rencontres entre la CSST et l'APAQ dans le cadre des négociations pour la nouvelle politique des aides auditives. Une entente a été convenue en fin d'année 2011.

COLLOQUE DES DIRIGEANTS D'ORDRES PROFESSIONNELS

Accompagné de notre directrice des affaires corporatives, l'Ordre a participé au Colloque des dirigeants d'ordres professionnels présenté à Québec, ce qui a favorisé des discussions avec d'autres représentants des ordres professionnels présents.

GUIDE DE RÉFÉRENCE

L'Ordre a complété le Guide de référence et amorcé, en collaboration avec le Centre Maimonides, les formations auprès du personnel de soutien de divers établissements du réseau de la santé. Quelques formateurs audioprothésistes ont été formés pour faire connaître le guide à travers la province.

FÉDÉRATION DES MÉDECINS OMNIPRATICIENS DU QUÉBEC (FMOQ)

L'Ordre a tenu un kiosque au congrès sur la gériatrie tenu à Québec au mois de février 2012. Cet événement était organisé par la FMOQ. La présence de l'Ordre avait comme objectif de promouvoir la profession d'audioprothésiste et de développer des relations professionnelles avec les omnipraticiens. Leur président fut très heureux de la participation de l'Ordre et il a été question de préparer une présentation qui serait donnée aux médecins généralistes.

NOUVEAUX AUDIOPROTHÉSISTES

L'Ordre a remis, en cours d'exercice, des permis de pratique à vingt audioprothésistes ayant obtenu leur diplôme d'études collégiales au terme de la session de mai 2011. Il s'agit des personnes suivantes :

Ghada Abou-Khalil	Marius Girard-Marceau
Caroline Bahuaud	Bianca Lachance
Maritxu Barets	Francis Laflamme
Louis-Vincent Courchesne	Patrice Laflamme
Simond Dufort	Joanna Lanquar Meyer
Bernard Dumont	Maude Lelièvre-Méthot
Ivanie Fortin	Frédéric Marcil
Stéphane Fortin	Nancy Naud
Myriam Gaudreault	Joannie Racine-Leblanc
Marie-Pier Gendron	Sonia Richard

L'Ordre tient à féliciter toutes ces personnes pour l'obtention de leur diplôme d'études collégiales en audioprothèse et leur souhaite la bienvenue au sein de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

PRIX D'EXCELLENCE RAYMOND-LANTEIGNE

Le prix Raymond-Lanteigne est remis à l'étudiant présentant les meilleurs résultats académiques parmi les candidats à la profession d'audioprothésiste. Cette année, le prix, accompagné d'une bourse de 500 \$, fut remis à Sonia Richard.

REMERCIEMENTS

Après cinq merveilleuses années passées à la tête de l'Ordre, je céderai la présidence à un(e) collègue membre du conseil d'administration. Je ne saurais tirer ma révérence sans remercier les membres du Conseil d'administration, la directrice des affaires corporatives, le secrétaire général ainsi que tous les membres des différents comités pour leur précieuse collaboration à la réussite des différents défis rencontrés au cours de la dernière année.

Je remercie également tous mes collègues audioprothésistes de rendre, à la clientèle malentendante, les meilleurs services possibles, notamment en maintenant à jour leurs connaissances et la qualité de leur travail. L'Ordre a toujours pour mission de bien remplir le mandat qui lui est confié en vertu de la loi, soit de s'assurer de la qualité des services professionnels offerts par les audioprothésistes du Québec.



Guy Savard, ap.

Président

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DES AFFAIRES CORPORATIVES



Chantal Brodeur
Directrice des affaires
corporatives

ARM

L'Ordre a bénéficié d'une deuxième subvention du gouvernement du Québec, pour un montant de 22 234.00 \$, pour l'élaboration de la dernière phase du projet de l'ARM. Ce projet d'entente de signature entre la France et le Québec était supervisé par le ministère des Relations internationales du Québec.

La signature finale de l'ARM a eu lieu le 20 juin 2011 à Paris par le Président de l'Ordre. Étaient également présents à la cérémonie, la ministre Gagnon-Tremblay ainsi que le ministre français des Relations internationales.

Jusqu'à présent, l'Ordre n'a reçu aucune demande de permis venant d'audioprothésistes français. Le protocole de gestion et d'organisation de l'entente est fonctionnel et toute l'information est disponible sur le site Internet de l'Ordre.

GUIDE DE RÉFÉRENCE

Programme visant l'utilisation optimale des appareils auditifs en CHSLD du Québec

L'Ordre des audioprothésistes du Québec, ayant comme mission d'assurer la protection du public et la qualité des services professionnels fournis par les audioprothésistes, est fier d'appuyer et de s'associer à ce programme, développé en collaboration avec Nechama Surik, infirmière auxiliaire, et le Centre gériatrique Donald Berman Maimonides, lequel vise l'utilisation optimale des appareils auditifs. Le programme a pour but d'accroître l'efficacité de la communication, sans oublier la qualité de vie des personnes malentendantes, et d'outiller le personnel intervenant. Ce projet sera d'une durée de trois (3) ans et s'étendra dans tous les centres d'hébergement pour personnes âgées à travers le Québec.

Quatre (4) formations ont été offertes, principalement dans la région de Montréal, et l'Ordre souhaite en développer davantage à travers toute la province. Une banque de 17 formateurs audioprothésistes représente l'Ordre pour cette formation.

CONGRÈS ET SYMPOSIUMS

Le congrès 2011 a eu lieu du 22 au 25 septembre 2011 au Centre des Congrès de Québec. Il y a eu une participation record de plus de quatre cent cinquante personnes, incluant les audioprothésistes et les exposants. Onze (11) conférences ont été présentées et un total de dix-huit (18) UFC a été attribué aux audioprothésistes participants.

Par ailleurs, deux symposiums ont été offerts aux membres de l'Ordre au cours de l'exercice. Le premier a eu lieu en mai à St-Hyacinthe, avec 74 audioprothésistes présents, et le deuxième en novembre toujours à St-Hyacinthe, auquel ont participé 134 audioprothésistes. Pour chacun de ces symposiums, un total de 5 UFC était attribué.

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

La Directrice des affaires corporatives a participé à cinq assemblées à titre de représentante de l'Ordre au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ). Elle a également participé au Colloque des dirigeants des ordres professionnels en septembre 2011 à Québec.

SALON NATIONAL DE L'ÉDUCATION

L'Ordre a participé au Salon national de l'Éducation qui avait lieu du 12 au 14 octobre 2011 à la place Bonaventure, où nous avons pu rejoindre en moyenne 25,000 jeunes et adultes.



Chantal Brodeur

Directrice des affaires corporatives

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ADMINISTRATEURS

Présidence

Guy Savard, ap., 6 avril 2011

Élu par le Conseil d'administration

Administrateurs élus / région Est

Guy Savard, ap., 6 avril 2011

Annie Dumontier, ap., 12 novembre 2010 (nomination par le CA/poste en élection en avril 2012)

Administrateurs élus / région Ouest

Louis Beauchesne, ap., 6 avril 2011

Isabelle Bonhomme, ap., 2 avril 2009

Sophie Gagnon, ap., 2 avril 2010

Julie Kovacs, ap., 21 octobre 2011 (nomination par le CA/poste en élection en avril 2013)

Administrateurs nommés par l'Office des professions

Nancy Potvin, 1^{er} mai 2009

Lucie Bourguignon-Laurent, 19 avril 2010

PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Chantal Brodeur, directrice des affaires corporatives

Claude Forest, ap., secrétaire général

Valérie L'Arrivée, adjointe administrative

CONSEILLERS JURIDIQUES

Me Jean Lanctot: affaires régulières et discipline

Me Marie-Hélène Sylvestre: réglementation

Me Alexandre Racine : syndic et discipline

NOMBRE DE RÉUNIONS

Cinq (5) régulières

Une (1) planification stratégique

Date de l'assemblée générale : 16 septembre 2012

RÉSOLUTIONS

- Adopté le *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession d'audioprothésiste hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre.*
- Autorisé un étudiant français à réaliser son stage d'intégration pratique au Québec.
- Désigné Patrice Pelletier, ap., à titre de représentant e l'Ordre au sein du comité d'homologation de la RAMQ.
- Nommé M. Pierre Vallée pour le Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec.
- Accepté la démission de Suzanne Rainville à titre de syndic de l'Ordre.

NOMINATIONS

Administratrice au Conseil d'administration	Julie Kovacs
Syndic	Gino Villeneuve
Comité d'inspection professionnelle	Valérie L'Arrivée (secrétaire)
Comité de la formation continue	Frédéric Husereau-Deslauriers

AUTRES ACTIVITÉS

- Aboli son comité exécutif, celui-ci ayant été très peu utilisé au cours des dernières années.
- Rencontré les responsables du Bureau du syndic et du Comité d'inspection professionnelle pour discuter des réalisations de l'année courante ainsi que des objectifs de 2012 /2013.
- Émis un avis aux membres de l'Ordre suivant une recommandation du coroner en chef, laquelle portait sur l'importance d'informer le commissaire aux plaintes si un problème portant atteinte à la dignité des personnes âgées, en centre d'hébergement, était constaté.
- Produit un examen sur la réglementation de l'Ordre en regards des candidats de l'extérieur du Québec demandant un permis de l'Ordre en vertu des ententes adoptées.
- Rencontré les finissants du Collège de Rosemont pour leur définir l'Ordre des audioprothésistes du Québec et leur expliquer les procédures d'inscription au Tableau.

RAPPORT DU SYNDIC ET DES COMITÉS DE L'ORDRE

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU SYNDIC

Syndic

Gino Villeneuve, ap.

Syndic adjoint

Robert Laflamme, ap.

Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2012, le Bureau du syndic a reçu un total de 23 demandes d'enquête concernant 22 professionnels réparties comme suit:

- Publicité 10 plaintes (9 professionnels)
- Demandes de remboursement 3 plaintes (3 professionnels)
- Ventes abusives 3 plaintes (2 professionnels)
- Services professionnels rendus 3 plaintes (4 professionnels)
- Motifs divers 4 plaintes (4 professionnels)

Au terme de l'exercice, quatre demandes d'enquête étaient encore à l'étude, sept ont été réglées par voie de conciliation et une fut rejetée. Les onze autres demandes d'enquête ont fait l'objet de dépôts de plaintes disciplinaires auprès du Conseil de discipline. Il y a également eu six rencontres de réalisées avec des plaignants, deux avec des audioprothésistes et une avec un établissement. Trois rencontres ont eu lieu dans le cadre d'enquêtes déjà en cours depuis 2011. Finalement, un dossier a été fermé à la suite d'une demande d'enquête déposée en juin 2010. Ce dossier a fait l'objet d'une demande de révision de la part du plaignant, requête qui fut rejetée par le Comité de révision en novembre 2011.

En cours d'exercice, Suzanne Rainville a été remplacée à titre de syndic de l'Ordre par Gino Villeneuve, après plus de quatre années à ce poste. Le CA profite de l'occasion pour la remercier pour ses services et lui souhaiter le meilleur des succès dans la poursuite de sa carrière professionnelle.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

MEMBRES

M^e Jean-Guy Légaré, président
Jacques Boucher, ap., membre
Josée Boulanger, ap., membre
Manon Gagné, ap., membre
Patrice Pelletier, ap., membre
Claude Forest, ap., secrétaire

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Conseil de discipline a tenu deux audiences au sujet de quatre dossiers impliquant autant d'audioprothésistes.

Dans les deux premiers dossiers, il s'agit de l'audition sur sanction d'une décision rendue lors de l'exercice précédent. Les deux audioprothésistes étant du même cabinet de pratique, les deux dossiers ont fait l'objet d'une preuve et de représentations communes.

Rappelons que le Conseil avait déclaré ces deux intimés coupables des deux chefs d'infraction de leur plainte respective, soit :

- d'avoir posé un acte dérogatoire à la dignité de la profession en procédant à la vente d'une prothèse auditive auprès d'un patient sans avoir obtenu préalablement le certificat attestant la nécessité de prothèse auditive, le tout contrairement à l'article 8 de la Loi sur les audioprothésistes et l'article 4.02.01g) du Code de déontologie des audioprothésistes;
- d'avoir omis de consigner au dossier dudit patient tous les éléments et les renseignements requis, notamment :
 - la description sommaire des motifs de la consultation;
 - une description des services professionnels rendus et de leur date, notamment l'otoscopie;
 - les recommandations faites au patient;
- le tout contrairement à l'article 3 du Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice des audioprothésistes (R.Q. c. A-33, r.3.2) et à l'article 2.02 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des audioprothésistes (R.Q. c. A-33, r.9).

Le Conseil a imposé à chacun des intimés une amende de 800 \$ sur le premier chef et de 600 \$ sur le deuxième chef, en plus des déboursés.

Dans les deux autres dossiers, le Conseil de discipline a tenu une audition sur sanction suite au plaidoyer de culpabilité des deux intimés sur les six chefs que comportait leur plainte. Les deux audioprothésistes étant du même cabinet de pratique, les deux dossiers ont fait l'objet d'une preuve et de représentations communes. Les six chefs d'accusation se résument comme suit :

- d'avoir posé un acte dérogatoire à la dignité de la profession en procédant à la vente d'une prothèse auditive auprès de deux patients sans avoir obtenu préalablement le certificat attestant la nécessité de prothèse auditive, le tout contrairement à l'article 8 de la Loi sur les audioprothésistes et l'article 4.02.01g) du Code de déontologie des audioprothésistes (4 chefs);
- d'avoir omis de consigner au dossier de ces deux patients tous les éléments et les renseignements requis, notamment :
 - a) une description des services professionnels rendus et de leur date, notamment l'otoscopie;
 - b) les recommandations faites au patient;

le tout contrairement à l'article 3 du Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice des audioprothésistes (R.Q. c. A-33, r.3.2) et à l'article 2.02 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation des audioprothésistes (R.Q. c. A-33, r.9).

Le Conseil a imposé à chacun des intimés une amende de 800 \$ sur le premier chef, de 600 \$ pour chacun des chefs 2, 3, 4 et 5 ainsi qu'une réprimande pour le sixième chef, en plus des déboursés.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À LA CONCILIATION ET L'ARBITRAGE DES COMPTES

Ce comité a comme mandat d'entendre toute personne qui croit que les honoraires qui lui ont été demandés par l'audioprothésiste sont injustement élevés en regard des services rendus et qui fait une demande de conciliation à l'Ordre.

Lorsqu'une telle demande est saisie par le Conseil d'administration, un Comité de conciliation et d'arbitrage des comptes est formé. Pour l'exercice 2011-2012, ce comité n'a pas eu à intervenir, n'ayant reçu aucune demande.

RAPPORT DES ACTIVITÉS RELATIVES À L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Membres

Sonia Guertin, ap., présidente
Ève-Marie Gaudreault, ap., membre
Alain Lalumière, ap., membre
Linda Rhéaume, ap., membre
Valérie L'Arrivée, secrétaire

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Comité d'inspection professionnelle a inspecté 22 audioprothésistes dans 21 bureaux. Parmi les audioprothésistes inspectés, 11 d'entre eux ont rempli toutes les exigences, alors que 20 bureaux étaient conformes. Le comité a tenu une réunion au cours de l'exercice. Il n'a émis aucune recommandation au Conseil d'administration pour obliger un membre à compléter avec succès un stage ou un cours de perfectionnement et aucun membre ne fut l'objet d'une enquête.

Le comité rapporte que 20 lacunes ont été relevées pour 11 audioprothésistes, réparties comme suit :

LACUNES DES AUDIOPROTHÉSISTES

Règlement	Article	Nombre de cas
Règlement sur les dossiers, les cabinets de consultation et la cessation d'exercice des audioprothésistes	3, 3°	1
	3, 4°	1
	3, 6.1°	1
	3, 7°	3
	16	1
Code de déontologie	3.08.03 b	10
	3.08.03 c	2
	6.02	1

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ FAITES AUX AUDIOPROTHÉSISTES

Relevé d'honoraires

- No de la pile
- Description de l'embout
- Nature des services rendus

Symbole graphique

- Doit être conforme à l'original détenu par le secrétaire de l'Ordre

Feuille de route

- Motif de la consultation
- Description des services professionnels rendus
- Recommandations faites au patient
- Test d'audition corrigé ou une mesure d'appareillage in-vivo

Permis de pratique

- Affichage du permis de pratique à la vue du public

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS

Membres

Jean Beltrami, ap., membre
Marie-Josée Besner, ap., membre
Marjorie Tremblay, ap., membre
M^e Marie-Hélène Sylvestre, conseillère juridique

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Comité des règlements n'a pas tenu de rencontre, n'ayant reçu aucun mandat du Conseil d'administration au sujet de la réglementation.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE LA FORMATION

Membres

Hélène Charpentier, Ministère de l'Éducation
Linda Cloutier, ap., Fédération des C.É.G.E.P.S.
Ghyslaine Douville, Fédération des C.É.G.E.P.S.
Manon Gagné, ap., OAQ
Claude Forest, ap., OAQ, président du comité

Au cours de l'exercice 2011-2012, le Comité de la formation a tenu une conférence téléphonique.

L'implantation du programme révisé étant maintenant terminée, son suivi annuel en est rendu à sa deuxième année. Il y a eu l'adoption d'un plan-cadre en fonction de la nouvelle politique institutionnelle, lequel se veut une réflexion sur les aspects didactiques et pédagogiques du programme. Finalement, le comité des programmes s'est réuni à deux reprises alors que des rencontres interdisciplinaires se sont tenues avec les autres départements impliqués dans le programme d'audioprothèse. Aussi, le cours « La profession d'audioprothésiste » a fait l'objet de certaines améliorations quant à son contenu.

Le taux de diplomation devrait être, bon an mal an, autour de 18 à 20 étudiants par année. Pour cette année, il y a 18 finissants au programme. On en prévoit environ 26 pour l'année prochaine. Selon des informations recueillies par le département d'audioprothèse, il y a un consensus de 20 finissants par année. Pour septembre 2012, le département d'audioprothèse du Collège de Rosemont a reçu 66 demandes au premier tour, comparativement à 92 l'année dernière. Parmi les 66 demandes, 40 ont été retenues en plus des 4 candidats qui sont déjà inscrits au programme.

La démarche initiée l'an dernier, en collaboration avec l'Ordre, pour trouver les lieux de stage a très bien fonctionné. Elle permet une approche plus équitable pour l'ensemble des audioprothésistes à travers les différentes régions du Québec. Le département d'audioprothèse a reçu 20 demandes. Cette démarche sera répétée cette année. Par ailleurs, lors du prochain congrès, une rencontre d'information avec les prochains maîtres de stage est envisagée afin de leur expliquer les différentes implications reliées à cette fonction.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'ÉQUIVALENCE

Membres

Patrice Pelletier, ap., président

Linda Cloutier, ap, membre

Marie Trudel, ap., membre

Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité d'équivalence de diplôme et de la formation a eu à évaluer le dossier d'une personne ayant demandé une équivalence de formation.

Le comité a procédé à l'analyse du dossier en vertu du Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de la formation aux fins de délivrance d'un permis de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Selon les normes d'équivalence de la formation, un candidat doit posséder un niveau de connaissance et d'habiletés en audioprothèse équivalent à celui acquis par le titulaire d'un diplôme reconnu comme donnant ouverture au permis de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

Le comité a conclu que le cheminement académique de la candidate du présent dossier remplissait les exigences du règlement quant à la nature des cours suivis, leur contenu et les résultats obtenus. De plus, l'expérience de travail de cette personne en tant qu'audiologiste prothésiste depuis 5 ans dans un centre hospitalier ontarien remplissait également les exigences quant à la nature et la durée de son expérience de travail.

Le comité a donc accordé à la demanderesse une équivalence de formation pour la délivrance d'un permis de l'Ordre des audioprothésistes du Québec.

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RÉVISION

Membres

Marc-André Gosselin, membre (OPQ)

Hélaine Prévost, ap., membre

Réjane T. Salvail, membre (OPQ)

Marie Trudel, ap., membre

Au cours de l'exercice 2011-2012, le comité de révision a eu à analyser une demande de révision.

Dans un premier temps, le comité a tenu à préciser les limites quant aux responsabilités d'un comité de révision des plaintes.

Selon l'alinéa 2 de l'article 123.3 du Code des professions, le Comité de révision a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte. Il n'appartient donc pas à ce comité de recommencer ou compléter l'enquête qui a été faite par le syndic. C'est le dossier tel que constitué par celui-ci que le Comité de révision doit analyser et sur lequel il doit se prononcer. Il s'agit donc d'un avis qui résulte de l'examen du dossier visant à s'assurer du bien-fondé de la décision du syndic.

Dans le présent dossier, le Comité de révision a examiné attentivement toutes les pièces au dossier d'enquête du syndic ainsi que les correspondances de la personne plaignante demandant la révision de la décision du syndic. Il a conclu n'avoir trouvé aucun fait nouveau ni aucun motif supplémentaire justifiant de porter cette plainte devant le Conseil de discipline.

CANADIAN HEARING INSTRUMENT PRACTITIONERS SOCIETY

Au cours de l'exercice, le dossier de la représentation québécoise au sein de la C.H.I.P.S. a été transféré en permanence à l'A.P.A.Q. Aucun rapport n'est présenté.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Nombre de demandes de permis temporaires et restrictifs reçues en vertu de :

- Article 37 de la Charte de la langue française : 0
- Article 41 du Code des professions : 0
- Article 42.1, par.1 du Code de professions : 0

Nombre de demandes de permis temporaires et restrictifs acceptées ou refusées en vertu de :

- Article 37 de la Charte de la langue française : 0
- Article 41 du Code des professions : 0
- Article 42.1, par.1 du Code de professions : 0

Actions réalisées afin de faciliter la délivrance de permis temporaires ou restrictifs : aucune

ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXERCICE ILLÉGAL ET À L'USURPATION DE TITRE RÉSERVÉ

Au cours de l'exercice 2011-2012, il n'y a eu aucune activité pour ces deux champs.

DONNÉES STATISTIQUES

NOMBRE DE MEMBRES AU 31 MARS 2012

Femmes :	182
Hommes :	122
Total :	304

RÉPARTITION RÉGIONALE AU 31 MARS 2012

Région 01 Bas-Saint-Laurent	9
Région 02 Saguenay-Lac-St-Jean	16
Région 03 Capitale Nationale	33
Région 04 Mauricie	14
Région 05 Estrie	15
Région 06 Montréal	87
Région 07 Outaouais	11
Région 08 Abitibi / Témiscamingue	6
Région 09 Côte-Nord	2
Région 10 Nord-du-Québec	0
Région 11 Gaspésie / Îles-de-la-Madeleine	0
Région 12 Chaudière-Appalaches	10
Région 13 Laval	14
Région 14 Lanaudière	14
Région 15 Laurentides	20
Région 16 Montérégie	43
Région 17 Centre du Québec	9
Hors du Québec	1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

COTISATION ANNUELLE

Cotisation régulière du 1 ^{er} avril 2011 au 31 mars 2012 :	1241 \$
Cotisation spéciale :	Aucune

RÉPARTITION DES ADMINISTRATEURS

Nombre d'administrateurs pour la région de l'Est :	2
Nombre d'administrateurs pour la région de l'Ouest :	4
Nombre d'administrateurs nommés :	2
Total :	8

NOMBRE DE PERMIS

En vigueur au début du présent exercice :	291
Délivrés au cours du présent exercice :	24
Révoqués au cours du présent exercice :	11
En vigueur à la fin du présent exercice :	304

DONNÉES AUTRES

Nombre d'autorisations spéciales accordées ou renouvelées :	0
Nombre d'inscriptions au Tableau avec limitation du droit d'exercer :	0
Nombre d'inscriptions au Tableau avec suspension du droit d'exercer :	0
Nombre de radiation du Tableau :	0
Nombre de suspensions de permis selon la catégorie :	0

ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Montant prévu de la garantie par sinistre :	1 000 000 \$
Montant prévu pour l'ensemble des sinistres :	5 000 000 \$
Nombre de membres inscrits :	304
Primes pour régime collectif/fonds d'assurance/fonds d'indemnisation :	aucune

Séguin & Haché, c.a., S.E.N.C.R.L.

Société de comptables professionnels agréés

Huguette A. Sauvé, CPA, CA
Diane Charlebois, CPA, CA, LL. M. Fisc.
Andrée D. Foucault, CPA, CA
Dina Haché, CPA, CA
Roger Haché, CPA, CA, MBA, M. Fisc.
Jacques Lamothe, CPA, CA
Éric Massé, CPA, CA
Luc Massé, CPA, CA
Chantal Myre, CPA, CA
Roger Séguin, CPA, CA, MBA

Julie Bélanger, CPA, CA
Geneviève Benoit, CPA, CA
Michel Caron, CPA, CGA
Chantal Désautels, CPA, CA
Stéphanie Lacroix, CPA, CA
Véronique Legault, CPA, CA
Mélanie St-Yves, CPA, CA

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2012

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

AU 31 MARS 2012

	<u>Page</u>
Rapport de l'auditeur indépendant	25
Résultats	26
Évolutions des actifs nets	27
Bilan	28
Flux de trésorerie	29
Notes aux états financiers	30-31-32-33
Détail des charges: Annexe A	34-35-36

Séguin & Haché, c.a., s.e.n.c.r.l.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
l'Ordre des audioprothésistes du Québec

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Ordre des audioprothésistes du Québec, qui comprennent le bilan au 31 mars 2012, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

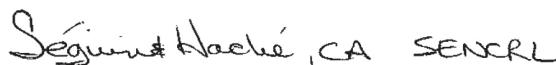
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre des audioprothésistes du Québec au 31 mars 2012, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Société de comptables professionnels agréés¹

Salaberry-de-Valleyfield

Le 9 septembre 2012

¹ Par Chantal Myre, CPA auditeur, CA

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2012	2011
PRODUITS		
Cotisations annuelles des membres	291 344 \$	273 480 \$
Formation continue	172 503	173 988
Formation hors congrès	22 902	14 277
Discipline	39 248	6 433
Unité de formation continue	3 587	3 450
Coalition santé auditive	-	934
Intérêts	6 008	1 355
Exercice en profession	6 967	7 500
Subvention - FAMMO (note 8)	22 234	16 141
Autres revenus	2 777	7 606
	567 570	505 164
CHARGES (Annexe A)		
Bureau de l'Ordre	131 285	139 463
Formation continue	158 926	164 429
Formation hors congrès	9 740	10 598
Discipline	59 157	54 865
Secrétariat	123 223	81 454
Visibilité	15 750	10 573
Règlements et révision	4 342	2 553
Inspection professionnelle	5 187	10 860
Équivalence	138	614
Comité de la formation	-	113
Unité de formation continue	700	2 617
Coalition santé auditive	1 606	123
	510 054	478 262
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	57 516 \$	26 902 \$

Séguin & Haché, c.a., S.E.N.C.R.L.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2012

2011

Actifs nets	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
Solde au début de l'exercice	7 675 \$	262 012 \$	269 687 \$	242 785 \$
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(1 535)	59 051	57 516	26 902
Solde à la fin de l'exercice	6 140 \$	321 063 \$	327 203 \$	269 687 \$

Séguin & Haché, c.a., S.E.N.C.R.L.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 MARS

2012

2011

ACTIF

À COURT TERME

Encaisse	789 249 \$	11 732 \$
Dépôts à terme (note 3)	15 000	242 925
Débiteurs (note 4)	59 056	28 481
Frais payés d'avance	6 564	20 262
	869 869	303 400
IMMOBILISATIONS (note 5)	6 140	7 675
	876 009 \$	311 075 \$

PASSIF

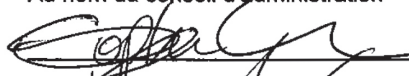
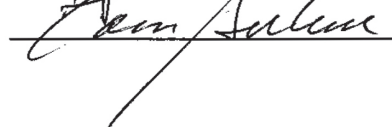
À COURT TERME

Créditeurs (note 6)	82 418 \$	38 391 \$
Revenus perçus d'avance	466 388	2 997
	548 806	41 388

ACTIFS NETS

Actifs nets investis en immobilisations	6 140	7 675
Actifs nets non affectés	321 063	262 012
	327 203	269 687
	876 009 \$	311 075 \$

Au nom du conseil d'administration

 Administrateur
 Administrateur

Séguin & Haché, c.a., S.E.N.C.R.L.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2012	2011
FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	57 516 \$	26 902 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie:		
Amortissement - Mobilier et équipement	1 535	1 549
Variation des autres éléments du fonds de roulement:		
Débiteurs	(30 575)	(21 816)
Frais payés d'avance	13 698	(12 759)
Créditeurs	44 027	(29 985)
Revenus perçus d'avance	463 391	-
	549 592	(36 109)
INVESTISSEMENT		
Diminution (Augmentation) - Dépôts à terme	227 925	(538)
Acquisition d'immobilisations	-	(2 953)
	227 925	(3 491)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	777 517	(39 600)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE		
	11 732	51 332
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE		
	789 249 \$	11 732 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes:

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotations sont constatés à titre d'augmentations directes des actifs nets.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'organisme dépend, en partie, de services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement, et en raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'entité ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Immobilisations

Toutes les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé sur la valeur résiduelle en utilisant le taux suivant :

Mobilier et équipement : 20 %

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

1 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

L'organisme a choisi de se prévaloir de l'exemption accordé par l'ICCA aux organismes à but non lucratif, permettant de ne pas appliquer les chapitres 3862 et 3863 du Manuel de l'ICCA, qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2012. L'organisme continue de se conformer aux exigences du chapitre 3861 du Manuel de l'ICCA concernant les informations à fournir et la présentation des instruments financiers.

Classification

Encaisse	Détenus à des fins de transactions
Dépôts à terme	Détenus à des fins de transactions
Débiteurs	Détenus à des fins de transactions
Créditeurs	Autres passifs

Détenus à des fins de transactions

Les actifs financiers détenus à des fins de transactions sont des actifs financiers qui sont généralement acquis en vue d'être revendus avant leur échéance ou qui ont été désignés comme étant détenus à des fins de transactions. Ils sont mesurés à la juste valeur à leur date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres produits.

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comprennent tous les passifs financiers autres que les instruments dérivés.

2 - CONSTITUTION ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme a été constitué en vertu de la Loi sur les Audioprothésistes du Québec et est un organisme à but non lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est régi par le Code des professions du Québec.

3 - DÉPÔTS À TERME

	2012	2011
Dépôts à terme	-	242 925 \$
Dépôt à terme - 1% Échéant en juin 2013	15 000 \$	-
	15 000 \$	242 925 \$

Séguin & Haché, c.a., S.E.N.C.R.L.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

4 - DÉBITEURS	2012	2011
Comptes clients	59 056 \$	19 674 \$
TPS et TVQ	-	4 213
Intérêts courus	-	404
Autres	-	4 190
	59 056 \$	28 481 \$

5 - IMMOBILISATIONS	2012			2011
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	23 811 \$	17 671 \$	6 140 \$	7 675 \$

6 - CRÉDITEURS	2012	2011
Fournisseurs	17 645 \$	31 715 \$
TPS et TVQ	59 704	-
Salaires	996	-
Déductions à la source	-	3 003
APAQ - Congrès annuel	4 073	2 867
Autres	-	806
	82 418 \$	38 391 \$

7 - ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme a signé un contrat avec l'Association professionnelle des audioprothésistes du Québec (APAQ) en vue de collaborer conjointement à l'organisation du congrès annuel afin d'assurer le perfectionnement et la formation continue des audioprothésistes. En vertu de ce contrat, l'organisme et l'APAQ partagent les bénéfices (ou les déficits) provenant du congrès annuel selon un ratio de 70%-30%. Cette entente se renouvelle automatiquement en décembre de chaque année.

Séguin & Haché, c.a., s.e.n.c.r.l.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

8 - ENTENTE RELATIVE AU FONDS D'APPUI À LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE (FAMMO)

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, l'organisme a signé un engagement avec la France afin de conclure un arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et des compétences de la profession d'audioprothésiste. Le projet prévoyait que l'Ordre assume au minimum 20% des coûts relatifs à la signature de l'entente. Les dépenses nettes engagées au cours de l'exercice totalisent 30 739 \$ (18 479 \$ en 2011) et se résument comme suit :

Honoraires - Directrice des affaires corporatives	12 638 \$
Déplacements et séjours	7 092 \$
Honoraires professionnels - Avocats	9 393 \$
Honoraires à la présidence	600 \$
Fournitures de bureau et frais divers	1 016 \$

9 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'organisme a conclu des opérations avec ses administrateurs :

	2012	2011
Honoraires	21 751 \$	29 496 \$
Entente France-Québec (FAMMO)	600 \$	1 400 \$
Les montants à payer résultant de ces opérations sont les suivants:		
Fournisseurs	400 \$	4 300 \$

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

10 - PRÉSENTATION MODIFIÉE

La présentation des états financiers au 31 mars 2011 a été modifiée de façon à les rendre comparatifs à ceux du 31 mars 2012.

11 - INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL

L'organisme ne détient aucune dotation. Par conséquent, aucune somme d'argent reçue par l'organisme n'est soumise à des conditions avant d'être utilisée pour l'atteinte de ses objectifs et l'organisme ne doit se conformer à aucune exigence particulière.

Séguin & Haché, c.a., S.E.N.C.R.L.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

Annexe A

DÉTAIL DES CHARGES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2012

2011

	2012	2011
BUREAU DE L'ORDRE		
Honoraires - Directrice des affaires corporatives	19 630 \$	34 840 \$
Contentieux	30 654	31 618
Cotisations et affiliations	12 276	9 859
Forfaitaire à la présidence et vice-présidence	6 657	7 350
Honoraires, déplacements et séjours	24 130	29 684
Location de salles	110	140
Papeterie, impression et frais de transport	551	2 092
Communications	-	952
Publicité	450	-
Formation	1 053	-
Transfert à l'APAQ	4 073	2 867
Entente France-Québec (FAMMO) (note 8)	30 739	18 479
Dépenses diverses	962	1 582
	131 285 \$	139 463 \$
FORMATION CONTINUE		
Honoraires, déplacements et séjours	27 259 \$	12 432 \$
Kiosques, programmation et conférencier	15 931	15 243
Pause café et banquets	102 997	117 243
Location de salles	10 110	14 950
Papeterie et impression	2 329	4 124
Communications	300	437
	158 926 \$	164 429 \$
FORMATION HORS CONGRÈS		
Kiosques, programmation et conférencier	3 560 \$	5 898 \$
Pause café et banquets	6 180	3 613
Location de salles	-	577
Papeterie et impression	-	510
	9 740 \$	10 598 \$
CONSEIL DE DISCIPLINE		
Contentieux et sténographe officiel	51 509 \$	44 212 \$
Honoraires, déplacements et séjours	7 114	7 353
Location de salles	225	2 047
Papeterie et impression	25	9
Communications	-	124
Huissiers	284	662
Dépenses diverses	-	458
	59 157 \$	54 865 \$

Séguin & Haché, c.a., S.E.N.C.R.L.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

Annexe A

DÉTAIL DES CHARGES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2012

2011

SECRETARIAT

Salaires et avantages sociaux	67 267 \$	29 120 \$
Assurances - Administrateurs	4 297	4 262
Assurances - Responsabilité civile	917	616
Équipement de bureau	1 890	-
Messagerie et autres dépenses	3 606	4 063
Entretien général	935	2 627
Honoraires de comptabilité	312	3 978
Honoraires d'audit	9 795	5 320
Honoraires, déplacements et séjours	6 589	12 795
Location de salles	7 404	4 855
Papeterie et impression	6 718	4 289
Communications	7 585	7 255
Publicité	500	500
Site internet	1 621	-
Formation	500	-
Intérêts et frais bancaires	1 752	225
Amortissement - Mobilier et équipement	1 535	1 549
	123 223 \$	81 454 \$

VISIBILITÉ

Honoraires, déplacements et séjours	2 769 \$	-
Kiosques et programmation	4 791	-
Papeterie et impression	4 325	2 294 \$
Communications	-	102
Salon et publicité	3 865	2 380
Site internet	-	5 797
	15 750 \$	10 573 \$

RÈGLEMENTS ET RÉVISION

Contentieux	4 211 \$	2 098 \$
Honoraires, déplacements et séjours	100	400
Papeterie et impression	31	28
Communications	-	27
	4 342 \$	2 553 \$

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Honoraires, déplacements et séjours	4 719 \$	10 394 \$
Papeterie et impression	468	-
Communications	-	466
	5 187 \$	10 860 \$

Séguin & Haché, c.a., s.e.n.c.r.l.

ORDRE DES AUDIOPROTHÉSISTES DU QUÉBEC

Annexe A

DÉTAIL DES CHARGES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2012

2011

ÉQUIVALENCE

Honoraires, déplacements et séjours	100 \$	426 \$
Papeterie et impression	38	38
Communications	-	150
	138 \$	614 \$

COMITÉ DE FORMATION

Honoraires, déplacements et séjours	-	113 \$
-------------------------------------	---	--------

UNITÉ DE FORMATION CONTINUE

Honoraires, déplacements et séjours	700 \$	352 \$
Location de salles	-	2 265
	700 \$	2 617 \$

COALITION SANTÉ AUDITIVE

Honoraires, déplacements et séjours	1 163 \$	123 \$
Location de salles	51	-
Papeterie et impression	365	-
Divers	27	-
	1 606 \$	123 \$

Séguin & Haché, c.a., S.E.N.C.R.L.



**Ordre
des audioprothésistes
du Québec**

11370, rue Notre-Dame Est – Bureau 202-A
Montréal-Est (Québec) H1B 2W6
Téléphone: 514.640.5117
Sans frais : 1.866.676.5117
Télécopieur: 514.640.5291
Courriel : oaq@ordreaudio.qc.ca
Site Web : www.ordreaudio.qc.ca